

Le SIVU BORDEAUX – MERIGNAC
Procès-Verbal du Comité Syndical
Séance du 18 décembre 2025

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2025
3. Point d'actualité : tableau de bord d'activité
4. Délibérations

RESSOURCES HUMAINES

- Bons cadeaux fins d'année D/2025-029

FINANCES

- Rapport d'Orientation Budgétaire D/2025-030
- Décision Modificative 2025 n°2 D/2025-031

5. Communication

Rapport Social Unique 2024
Présentation Etude Vertigo Lab

6. Questions diverses

Etaient présents à titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et Messieurs BELLERON, FEYTOUT et GIRARD

Était en visioconférence à titre de titulaire :

Madame SCHMITT

Était présente à titre de suppléante :

Madame AMOUROUX

Etaient excusés :

Mesdames DELNESTE, EL KHADIR, FAHMY, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE

Etaient présents à titre technique :

Pour le SIVU en présentiel : Mesdames ABDI, Responsable Adjointe Ressources Humaines et Secrétariat Général, COHEN, Responsable Développement Durable et Coordination de Projets, ENFERT, Responsable Ressources Humaines et Secrétariat Général, LACOMBE, Responsable du Pôle Finances – Marché – Budget, MAGNIEZ, Manager d'exploitation et MENAY, Assistante Ressources Humaines et Secrétariat Général et Messieurs DAMANE, Directeur Général des Services et TEISSEIRE, Responsable Qualité-Achats.

Pour le SIVU en visioconférence : Messieurs BRISOT, Contrôleur de Gestion et SOUHAMI, Responsable Ingénierie-Maintenance.

Pour les Villes en présentiel : Monsieur LABARBE, Chef de service Qualité restauration & entretien de la Ville de Mérignac.

Pour les Villes en visioconférence : Madame DUVAL, Cheffe du Service Qualité, Prévention des risques et sécurité incendie de la Ville de Bordeaux

La séance est ouverte à 11h06 par Madame JAMET, Présidente du SIVU Bordeaux-Mérignac.

Madame JAMET :

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.
Madame AMOUROUX est élue secrétaire de séance.

Nous pouvons passer à la validation du Procès-Verbal du 20 novembre 2025. Madame KUHN, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Points d'actualité

Monsieur DAMANE :

- Le cumul de la fréquentation étant inférieur aux prévisions, nous pouvons observer un écart de 48 000 repas fin novembre. Cela s'explique principalement par le nombre de jours de grèves.
- Concernant les réclamations clients, il s'agit de défauts sur la quantité livrée, d'erreurs sur les temps de réchauffe, d'horaires de livraison non respectés, et de présences de corps étrangers tel qu'une attache de boucles d'oreilles dans les carottes, d'un cheveu dans la semoule et d'un bout de ficelle plastique dans une pizza.

Monsieur TEISSEIRE :

Il est à noter que les agents ont interdiction de porter des bijoux, cela ne vient donc probablement pas d'ici.

Monsieur DAMANE :

- Le taux d'approvisionnement en bio régional des denrées est inférieur à l'objectif fixé en raison des commandes d'agrumes d'origines non locales.
- Le coût alimentaire est quant à lui en phase avec le budget.

Madame JAMET :

Nous pouvons nous réjouir de la baisse significative du nombre de repas complémentaires.

Madame LACOMBE :

Effectivement, la pénalité étant plus couteuse, les satellites sont certainement plus en alerte.

Madame JAMET :

Il est à relever également qu'il n'y a aucune corrélation entre le coût du repas et l'augmentation de la part de bio.

Madame DEMANGE :

Comment cela est-il possible ?

Monsieur DAMANE :

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : nous avons créé une cellule commandes en début d'année spécifiquement affectée à cette mission, nous avons baissé l'effectif prévisionnel, une gestion quotidienne des flux a été mise en place afin de justifier les écarts et les diminuer. Il s'agit d'un travail collectif, et je souhaite féliciter les agents pour leur investissement.

Madame JAMET :

La part de commerce équitable démontre que l'argent est directement versé aux producteurs, ce qui fait partie de nos valeurs.

Si personne n'a de remarque supplémentaire, je propose de passer aux délibérations.

DELIBERATIONS

D-2025/029 – Achat de bons cadeaux à destination des agents

APPROBATION - MODIFICATION

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de Révision de l'Accord de Progrès Social (APS), les discussions sur l'amélioration de la conciliation vie privée et vie professionnelle ont porté sur la convivialité au travail. Cela passerait, entre autres mesures, par l'achat de bons cadeaux pour différents évènements de la carrière de l'agent et pour le Noël des enfants de ses agents. Ainsi, le SIVU offrira, chaque année, des chèques cadeaux. Il s'agissait, pour ces derniers, de monnaie locale en Gemme.

Quant aux évènements de carrière de l'agent, le SIVU offre aux agents partant à la retraite et aux agents recevant une médaille du travail un chèque cadeaux d'un montant de 50€. En effet, cela permet de voir leur engagement professionnel davantage reconnu.

Pour continuer de fidéliser de nouveaux collaborateurs et de valoriser le travail des agents, il est envisagé de modifier l'achat de bons ainsi : les bons cadeaux seraient monétisés sous forme de cartes cadeaux rechargeables et utilisables auprès de différents partenaires : ateliers créatifs, participatifs, repas au restaurant, boutiques et/ou achats en ligne dans toute la France. Les bons cadeaux pour les agents et leurs enfants seront d'une valeur de 45€. Quant à la valeur des bons cadeaux pour les retraités et les médaillés du travail sont maintenus, eux, à une valeur de 50€.

Les bons cadeaux continueront d'être déclarés au titre des avantages en nature conformément aux dispositions réglementaires en vigueur fixées par l'URSSAF. Il vous est donc proposé d'approuver ces nouvelles dispositions, aussi bien financières que sociales.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération D/2006-024,
Vu la délibération D/2015-026,
Vu la délibération D/2023-020
Vu la délibération D/2024-013,

Article 1 :

Décide d'autoriser le don en chèque cadeau d'une valeur de 45€ pour le Noël des enfants jusqu'à leur 15 ans révolus.

Article 2 :

Décide d'autoriser le don en chèque cadeau d'une valeur de 45€ pour tous les agents rémunérés au 1^{er} décembre de chaque année.

Article 3 :

Décide le maintien du don en chèque cadeau d'une valeur de 50€ pour tout départ en retraite et pour les médaillés du travail.

Article 4 :

Autorise la Présidente à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Article 5 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.



Lecture est faite de la délibération.

Madame JAMET :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATIONS

D-2025/030 – Rapport d’Orientation Budgétaire du Budget Primitif 2026 SIVU Bordeaux Mérignac pour la restauration collective

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

I. Un cadre général :

La loi du 6 février 1992, complétée par la loi NOTRe et reprise à l'article L.2312-1 du CGCT, impose aux collectivités concernées d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce débat éclaire les élus et permet d'intégrer leurs contributions au budget primitif. Il doit être formalisé par un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il est envisagé de voter le Budget Primitif 2026 le 22 janvier 2026.

II. Un contexte :

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget fonctionne en « **coût complet** », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

D'une part, pour 2025, le BP a été voté avec une double augmentation du prix de vente des repas :

- La différence entre le prix de vente (identique à 2023) et le coût des repas 2024 (malgré une augmentation mathématique du coût moyen du repas qui venait de la diminution du nombre de repas avec l'arrêt du PAD au 31/08/2024, soit -311 049 repas en année pleine) ;
- Le début de la mise en place des bacs inox : laverie externalisée+ « postes inox » + nouveau marché des camions.

D'autre part, la trajectoire du budget 2025 tend vers un résultat excédentaire de 600 000 €, avec les incertitudes suivantes :

- Avec des effectifs très fluctuants : en hausse au 1^{er} trimestre, puis en baisse au 2nd, un été médiocre, une rentrée scolaire en hausse pour Bordeaux, en baisse pour Mérignac ; avec 2 jours de grèves et 2 jours de pique-niques sur Bordeaux qui baissent le Chiffre d'Affaires et la couverture des charges fixes en septembre ;
- Si la consommation alimentaire reste maîtrisée ;
- Si la masse salariale reste stable ;
- Si la fréquentation scolaire journalière bordelaise reste élevée ;
- Mais aussi s'il n'y a pas trop de jours de grèves d'ici la fin de l'année (encore 2 jours de grève en octobre, pour 1 prévu au BP).

III. À la rentrée 2025, les effectifs progressent à Bordeaux et diminuent à Mérignac. Pour 2026, ces évolutions influencent directement les projections, auxquelles s'ajoutent des modifications calendaires (jours scolaires et journées de centres de loisirs).

- Une augmentation journalière de fréquentation des effectifs scolaires pour Bordeaux (sept25/sept24 : Maternel +0,65% et Elémentaires +4%) ;
- Une diminution journalière de fréquentation des effectifs scolaires pour Mérignac (sept25/sept24 : Maternel -2,04% et Elémentaires -2,97%).

En 2026, il y a 1 jour scolaire en moins au calendrier pour Bordeaux et 2 pour Mérignac (dont 1 mercredi) et 2 jours de vacances en plus pour les centres de loisirs par rapport à 2025.

IV. Situation de la dette :

2024 marquait la dernière année de remboursement de la dette contractée pour la construction du bâtiment. Le SIVU retrouve ainsi une capacité d'endettement utile aux investissements futurs.

V. Des dépenses de personnel :

En 2025, hors création de poste et augmentation du taux de CNRACL, la masse salariale au BP a augmenté de **2,10 %** et de **4,12 %** avec l'augmentation du taux de CNRACL.

Les différentes études prévoient 17 postes supplémentaires pour la mise en production des bacs inox pour le menu 1, pour le 01/09/2025. L'arrêt du PAD libérant 7 postes, il a été voté la création de 10 postes pour la mise en fonctionnement des bacs inox sur le budget 2025.

Le passage au 100% inox et à terme de l'arrêt de la cuisson sous vide, induisent de grosses variabilités d'organisation du travail en fonction des différents menus et des effectifs de convives.

Une dépense spécifique aux nouveaux postes, intégrée en 2025 pour le dernier trimestre et prévue en année pleine pour faire face au défi des bacs inox en 2026 constitue la plus grosse augmentation des dépenses de personnel. Ces postes en année pleine, correspondent à **99,16%** de l'augmentation des charges de personnel prévues au budget.

Catégorie d'emplois	Nature	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/12/2024	1er janvier 2025		31-déc-25	
			EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Directeur Général des Services EPCI 40 000 à 80 000 habitants	emploi fonctionnel	1	1	1	1	1
CATEGORIE A+		1	1	1	1	1
Administrateur hors classe	emploi permanent	1	1	1	1	1
CATEGORIE A		8	8	8	11	11
Attaché territorial						
Attaché Principal	emploi permanent	1	1	1	1	1
Attaché	emploi permanent				1	1
Ingénieur territorial						
Ingénieur principal	emploi permanent	1	1	1	1	1
Ingénieur	emploi permanent	4	4	4	6	6
Diététicien territorial						
Ditéticien de classe normale	emploi permanent	1	1	1	1	1
Cadre de santé paramédical						
Cadre de santé	emploi permanent	1	1	1	1	1
CATEGORIE B		14	15	12	12	9
Rédacteur territorial						
Rédacteur principal 1ère classe	emploi permanent	1	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	emploi permanent	3	3	2	1	1
Rédacteur	emploi permanent	1	1	1	1	1
Technicien territorial						
Technicien principal 1ère classe	emploi permanent	3	4	4	4	3
Technicien principal 2ème classe	emploi permanent	1	1	1	1	1
Technicien	emploi permanent	5	5	3	4	3
CATEGORIE C		86	93	87	104	95
Adjoint administratif territorial						
Adjoint administratif principal 1ère classe	emploi permanent	3	3	3	3	3
Adjoint administratif principal 2ème classe	emploi permanent	1	1	1	1	1
Adjoint administratif	emploi permanent	1	1	1	2	2
Agent de maîtrise territorial						
Agent de maîtrise principal	emploi permanent	7	7	7	7	7
Agent de maîtrise	emploi permanent	5	5	5	5	5
Adjoint technique territorial						
Adjoint technique principal de 1ère classe	emploi permanent	18	18	18	19	19
Adjoint technique principal de 2ème classe	emploi permanent	15	15	15	17	17
Adjoint technique	emploi permanent	36	43	37	40	40
Adjoint technique	surcroît d'activité				10	1
EFFECTIF TOTAL		109	117	108	128	116
Adjoint technique	remplacement			14		18

VI. Dépenses alimentaires

Les coûts alimentaires n'avaient pas évolué depuis 2023, grâce au développement des repas végétariens faits maison. Toutefois, les hausses récentes et les déséquilibres entre catégories de repas nécessitent une actualisation différenciée des coûts en 2026.

TYPE DE REPAS	COUT UNITAIRE 2023 A 2025 HT	Rééquilibrage et augmentation 2026 HT	COUT ALIMENTAIRE 2026 HT	% augmentation
MATERNEL	2,150 €	+0,202 €	2,352 €	+9,40 %
PRIMAIRE	2,801 €	+0,050 €	2,851 €	+1,79 %
ADULTE ENCADRANT 5C	3,454 €	+0,500 €	3,954 €	+14,48 %
ADULTE ENCADRANT 4C*	3,454 €	+0,103 €	3,557 €	+2,98 %
MUNICIPAL BORDEAUX et ASSO. SOCIALES 4C*	4,681 €	-1,124 €	3,557 €	-24,01 %
MUNICIPAL MERIGNAC	4,681 €	+0,425 €	5,106 €	+9,08 %
FOYER BORDEAUX	4,236 €	0,870 €	5,106 €	+20,54 %
SENIOR MERIGNAC	4,255 €	1,014 €	5,269 €	+23,83 %
MOYENNE	2,710 €	+0,148 €	2,858 €	+5,07 %

*Passage du 5C au 4C

VII. Un coût moyen de repas

Compte tenu des éléments de contexte précités, notre équilibre économique prévisionnel met en évidence un coût moyen du repas pour 2026 proposé comme suit :

COUT MOYEN DU REPAS		BP 2025	Prix/repas	BP 2026	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP	
			3 582 408		3 611 776		0,82%	
Nombre de repas								
FRAIS VARIABLES	Alimentation brut	9 706 896,20	2,710	10 283 960,16	2,847	5,08%	5,94%	
	Matériel hôtelier (barquettes et films...)	657 419,72	0,184	124 061,63	0,034	-81,28%	-81,13%	
	Laverie externalisée contenants réemployables	687 970,00	0,192	1 805 888,00	0,500	160,36%	162,50%	
	Financement CITEO PRO			-65 010,00	-0,018			
	Total Laverie			1 740 878,00	0,482	150,99%	153,05%	
Total frais variables		11 052 285,92	3,085	12 148 899,79	3,364	9,03%	9,92%	
FRAIS FIXES	FLUIDES	Fluides	413 370,00	0,115	449 770,00	0,125	7,92%	8,81%
		Glace alimentaire	70 000,00	0,020	20 000,00	0,006	-71,66%	-71,43%
		Total Fluides	483 370,00	0,135	469 770,00	0,130	-3,60%	-2,81%
	AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOITATION	Fournitures d'entretien et vêtements travail	216 072,00	0,060	131 744,00	0,036	-39,52%	-39,03%
		Blanchisserie	63 000,00	0,017	70 000,00	0,019	12,06%	11,11%
		Ramassage ordures	59 910,00	0,016	53 643,00	0,015	-9,70%	-10,46%
		Analyses et traçabilité	211 000,00	0,058	110 500,00	0,031	-47,18%	-47,63%
	Total autres coûts directs d'exploitation		549 982,00	0,154	365 887,00	0,101	-34,01%	-33,47%
	FRAIS GENERAUX DE GESTION	Fournitures administratives, petit matériel et pharmacie	14 722,00	0,004	15 520,00	0,004	4,56%	5,42%
		Location matériel	12 000,00	0,003	13 200,00	0,004	10,94%	10,00%
		Communication et publications	30 000,00	0,008	30 000,00	0,008	0,85%	0,00%
		Assurances, honoraires, études, amendes	192 329,00	0,053	188 702,00	0,052	-1,05%	-1,89%
		Affranchissement	2 000,00	0,001	3 000,00	0,001	51,28%	50,00%
		Frais de télécommunication	19 500,00	0,005	20 500,00	0,006	6,03%	5,13%
		Formation, déplacements et réceptions	62 693,00	0,017	67 915,00	0,019	9,26%	8,33%
		Frais de nettoyage des locaux	30 586,00	0,008	34 700,00	0,010	14,42%	13,45%
	Total frais généraux de gestion		363 830,00	0,102	373 537,00	0,103	1,83%	2,67%
	MAINTENANCE ENTRETIEN	Petit équipement, pièces de rechange et petit outillage	270 000,00	0,075	300 000,00	0,083	10,21%	11,11%
		Maintenance, entretien, location-entretien, surveillance: bâtiment et matériel dont informatique	586 998,00	0,164	576 548,00	0,160	-2,58%	-1,78%
Entretien terrain		17 320,00	0,005	18 000,00	0,005	3,08%	3,93%	
Total entretien		874 318,00	0,244	894 548,00	0,248	1,48%	2,31%	
VEHICULES LIVRAISON	Location et entretien véhicules	466 732,00	0,130	491 687,00	0,136	4,49%	5,35%	
	Carburant	32 000,00	0,009	41 000,00	0,011	27,08%	28,13%	
	Total véhicules	498 732,00	0,139	532 687,00	0,147	5,94%	6,81%	
PERSONNEL	Dépenses de Personnel	6 346 748,00	1,772	6 809 365,00	1,885	6,42%	7,29%	
	Alimentation du Personnel	130 000,00	0,036	130 000,00	0,036	-0,81%	0,00%	
	Recettes Remboursements	-5 000,00	-0,001	-57 000,00	-0,016	1030,73%	1040,00%	
	Total Personnel	6 471 748,00	1,807	6 882 365,00	1,906	5,48%	6,34%	
DEPENSES LIEES A L'INVESTISSEMENT	Intérêts des emprunts	0,00	0,000	0,000	0,000			
	Dotation aux amortissements	802 913,67	0,224	1 147 572,00	0,318	41,76%	42,93%	
	Recettes Amortissement de la subvention	-28 868,45	-0,008	-128 568,92	-0,036	341,74%	345,36%	
Total dépenses liées à l'investissement		774 045,22	0,216	1 019 003,08	0,282	30,58%	31,65%	
Total frais fixes		10 016 025,22	2,796	10 537 797,08	2,918	4,35%	5,21%	
TOTAL COUT MOYEN DU REPAS		21 068 311,14	5,881	22 686 696,87	6,281 €	6,81%	7,68%	

VIII. Rappel : Une adaptation de l'outil et de l'offre de service :

La nécessité de respecter tant les lois EGALIM & AGECE, que les objectifs politiques et la prise en compte les évolutions démographiques ont réorienté le projet bâtimentaire.

Le nouveau projet s'appuie sur des **objectifs** affichés **quantitatifs** et **qualitatifs** :

- Amélioration de la qualité et du goût dans l'assiette des convives ;
- Développer le « cuisiné au SIVU » : objectif 80% ;
- Renforcer les filières locales ;
- Accroître la part de BIO dans les productions : objectif 66% ;
- Mener une dynamique de végétalisation de l'offre alimentaire ;
- Décliner la dynamique éco-responsable dans le cadre bâtimentaire (HQE ; label bâtiment frugal ; énergies renouvelables ; boucles de réemploi...).

Les options envisagées dans le cadre du futur fonctionnement sont :

- Une laverie internalisée ;
- Le portage à domicile réinternalisé pour Bordeaux, en étude pour Mérignac (avec développement de l'offre médicalisée ou non) ;
- L'intégration de la production 100% bio petite enfance pour Bordeaux ;
- Une légumerie primaire en lien avec le projet de Bordeaux-Métropole ;
- Une boulangerie avec de la pâtisserie salée et sucrée simple.

IX. Dépenses nouvelles 2026 :

Dépenses HT	BP 2024	BP 2025	Estimation 2026	
Location flotte automobile	140 000 €	357 229 €	451 235 €	En année pleine
Laverie externalisée des bacs inox, couvercles, cagettes et bacs rouleurs		687 970 €	1 805 888 €	Pour 3 611 776 repas en année pleine
Banderoles, ruban transfert, étiquettes		301 163 €	52 220 €	Nouvelle procédure : sans étiquette d'inviolabilité
Film et poches retour bacs sales			30 072 €	Le SIVU fournit les poches aux sites
Bâches chariots		12 063 €	12 100 €	
Barquettes cellulose, bols et films	571 365 €	549 567 €	30 000 €	En préventif : 10 jours de production assurée
Étiquettes barquettes cellulose	41 475 €	8 662 €	1 000 €	
Postes « inox »		159 101 €	477 303 €	En année pleine

X. Tarification 2026 :

La tarification 2026 augmente en raison des facteurs précédemment évoqués. L'intégration anticipée de 600 000 € du résultat 2025 permet cependant d'atténuer cette hausse (soit -0,166 € par repas)

La tarification du SIVU auprès des villes n'est pas celle des villes aux convives.

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2022 HT	PRIX DU REPAS 2023 HT	PRIX DU REPAS 2024 HT	PRIX DU REPAS 2025 HT	PRIX DU REPAS 2026 HT	% VARIATION 2026/2025
MATERNEL	4,40 €	4,75 €	4,75 €	5,32 €	5,64 €	6,02%
PRIMAIRE	4,71 €	5,43 €	5,43 €	5,97 €	6,14 €	2,85%
ADULTE ACCOMPAGNANT 5C	5,22 €	6,09 €	6,09 €	6,62 €	7,25 €	9,52%
ADULTE ACCOMPAGNANT 4C					6,84 €	3,32%
MUNICIPAL BORDEAUX	6,00 €	7,35 €	7,31 €	7,94 €	6,84 €	-13,85%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,60 €	7,31 €	7,31 €	7,94 €	8,40 €	5,79%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,73 €	6,87 €	6,87 €	7,50 €	8,40 €	12,00%
FOYER SENIOR Mérignac	5,82 €	6,89 €	6,89 €	7,51 €	8,56 €	13,98%
PORTAGE A DOMICILE BX	6,89 €	8,35 €	8,35 €			
PORTAGE A DOMICILE MG	6,89 €	8,32 €	8,32 €			

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2026 HT	TAUX TVA AU 01/12/25	PRIX DU REPAS 2026 TTC
MATERNEL	5,64 €	5,50%	5,95 €
PRIMAIRE	6,14 €	5,50%	6,48 €
ADULTE ACCOMPAGNANT 5C	7,25 €	5,50%	7,65 €
ADULTE ACCOMPAGNANT 4C	6,84 €	5,50%	7,22 €
MUNICIPAL BORDEAUX	6,84 €	10,00%	7,52 €
MUNICIPAL MERIGNAC	8,40 €	10,00%	9,24 €
FOYER SENIOR Bordeaux	8,40 €	5,50%	8,86 €
FOYER SENIOR Mérignac	8,56 €	5,50%	9,03 €

Pour un coût du repas pour 2026 de :

TYPE DE REPAS	COUT DU REPAS HT AU BP 2022	COUT DU REPAS HT AU BP 2023	COUT DU REPAS HT AU BP 2024	COUT DU REPAS AU BP 2025 HT	COUT DU REPAS 2026 HT	% VARIATION 2026/2025
MATERNEL	4,395 €	4,743 €	4,974 €	5,317 €	5,803 €	9,08%
PRIMAIRE	4,710 €	5,434 €	5,625 €	5,968 €	6,302 €	5,56%
ADULTE ACCOMPAGNANT 5C	5,218 €	6,087 €	6,278 €	6,621 €	7,411 €	11,95%
ADULTE ACCOMPAGNANT 4C					7,008 €	5,86 %
MUNICIPAL BORDEAUX	5,998 €	7,345 €	7,545 €	7,940 €	7,008 €	-11,74%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,602 €	7,314 €	7,545 €	7,940 €	8,563 €	7,85%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,734 €	6,869 €	7,100 €	7,495 €	8,563 €	14,17%
FOYER SENIOR Mérignac	5,824 €	6,888 €	7,119 €	7,514 €	8,726 €	16,19%
PORTAGE A DOMICILE BX	6,889 €	8,351 €	8,743 €			
PORTAGE A DOMICILE MG	6,889 €	8,316 €	8,708 €			

LE COMITE SYNDICAL

Article 1 :

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un rapport sur les orientations budgétaires, la Présidente a présenté le rapport sur les orientations budgétaires pour 2026.

Article 2 :

Le Comité Syndical acte la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour le budget 2026 par la Présidente.



Lecture est faite de la délibération.

Madame JAMET :

L'évolution des coûts est principalement liée au passage aux bacs inox, notamment concernant la laverie. Cela a un impact conséquent sur le budget, auquel nous avons ajouté la hausse de la cotisation CNRACL ainsi que la hausse des effectifs (année pleine suite au passage au réemployable). Les agents en allotissement et les livreurs sont très impactés par ce changement, en raison de la configuration du bâtiment actuel, et il a paru nécessaire de renforcer les équipes. Il est à noter également que nous poursuivons l'achat de barquettes celluloses dans l'hypothèse où il y aurait une rupture de la chaîne de production.

Madame DELUC :

Comment s'explique la différence de prix entre les scolaires ?

Madame LACOMBE :

Nous nous sommes aperçus que petit à petit, les économies faites par les élémentaires avec le passage aux quatre composantes et aux deux repas végétariens étaient absorbées par les augmentations de prix des autres convives. Un rééquilibrage des prix par catégorie a donc été appliqué. Il est vrai qu'en maternelle, même si le grammage est moindre, il reste identique sur des produits à l'unité tels que les yaourts ou les cuisses de poulet. Proportionnellement, le prix augmente donc plus pour les maternelles que pour les élémentaires.

Madame JAMET :

Cela s'applique également pour les séniors. Le grammage est plus important pour cette catégorie de consommateurs et le nombre de plats végétariens est moindre.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATIONS

D-2025/031 – Budget de l'exercice 2025 – Décision Modificative n°2

APPROBATION

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice.

D'une part, les repas commandés et facturés, en plus des prévus au budget, depuis le début de l'année, génèrent une consommation de crédits alimentaires supplémentaires ;

D'autre part, l'annulation de titres sur exercices antérieurs, sur le chapitre 67, non suffisamment doté, demande des crédits supplémentaires.

Le budget 2025 du SIVU a besoin d'une nouvelle décision modificative.

En Dépenses de fonctionnement : 130 000,00 €

Compte 60623 : +120 000,00 €

Compte 673 : +10 000,00 €

En Recettes de fonctionnement : 130 000,00 €

Compte 7018 : +120 000,00 €

Compte 74888 : +10 000,00 €

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D-2024/031 et D-2025/015, D-2025/020,
Vu les articles L1111-1, L1611-2 et L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Adopte la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025, s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant pour la section de fonctionnement à +130 000,00 € et pour la section d'investissement à +0,00 €.

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.



Lecture est faite de la délibération et son annexe.

Madame JAMET :

Il s'agit d'un budget équilibré en recettes et en dépenses.

Madame LACOMBE :

Il est habituel de revoir les crédits pour finir l'année. Il a donc été nécessaire de régulariser les écritures : annulation de titre sur l'année antérieure concernant le remboursement d'une assurance personnelle faite en double par erreur l'année dernière, et réception de la fin de la subvention de l'ADEME concernant les bacs inox. Cette contribution permettait le financement des frais de fonctionnement liés à la mise en place des bacs.

Madame JAMET :

Qu'en est-il de la subvention versée dans le cadre du lavage des bacs inox ?

Madame LACOMBE :

N'ayant aucune nouvelle, et afin de ne pas se retrouver en difficulté, nous l'avons intégrée pour nous permettre d'avoir un apport.

Madame JAMET :

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Communication

Rapport Social Unique 2024

Madame JAMET :

A la lecture du document, il semblerait que nous n'ayons plus de préventeur. Est-ce le cas ?

Madame ABDI :

En réalité, il n'y a pas eu de nouvelle nomination en 2024. Mais il y a bien quatre assistants de prévention et je suis moi-même conseiller en prévention. Effectivement, la formulation ne permet pas une bonne compréhension.

Madame JAMET :

Il faudrait demander à la modifier et inscrire le nombre d'agents concernés à la place.

Madame ENFERT :

Nous avons également fait modifier la partie concernant le Document Unique, qui existe bien dans la collectivité, et qui a été mis à jour en 2024, car cela n'apparaissait pas.

Monsieur FEYTOUT :

Attention, comme évoqué lors du CST, certaines dépenses ont été réalisées en 2024 mais ont été imputées sur le budget 2025.

Madame AMOUROUX :

Quels types d'accidents sont les plus courants ?

Madame ABDI :

Tout ce qui est lié aux bacs inox et au port de charge. Les agents rencontrent des problèmes au niveau de la manipulation, des chutes, des maux de dos... Un éveil musculaire a été mis en place afin de limiter les risques d'accident.

Madame MAGNIEZ :

Ce sont les chauffeurs livreurs qui portent le plus de charge à la journée.

Monsieur FEYTOUT :

Effectivement, j'ai participé à une livraison ce matin avant la commission, et je confirme bien le ressenti quant à la différence de poids. Le chauffeur et les agents des satellites m'ont montré comment ils manipulaient les nouveaux contenants. Les agents étaient positifs à l'arrivée des bacs inox, ils ont compris qu'ils étaient accompagnés. Il reste bien évidemment quelques aménagements à faire mais nous ne sommes qu'en phase de déploiement.

Madame DELUC :

Certains problèmes risquent de se poser lorsque les livreurs ont plusieurs mètres à faire avant d'atteindre le site.

Madame DEMANGE :

Y a-t-il un suivi particulier dans les satellites ? Avons-nous des retours ?

Madame ABDI :

Tout à fait, nous travaillons en étroite collaboration avec les villes concernant les problématiques affrontées par les agents.

Madame JAMET :

Nos équipes sont au quotidien avec les agents sur satellites, nous avons adapté les fours, le matériel, nous avons présenté et testé les bacs en amont, les agents ont eu l'intervention d'un ergonome... Les sites ont été entièrement adaptés pour la réception des bacs, une grosse part des difficultés a été résorbée.

Madame DEMANGE :

Il m'arrive d'avoir des demandes en Conseil d'Ecole de parents qui souhaiteraient savoir comment le passage aux bacs inox est appréhendé par les agents.

Monsieur TEISSEIRE :

Avec Madame DUVAL, nous organisons des rencontres de parents d'élèves lors desquelles nous évoquons cela.

Madame DUVAL :

De plus, des déjeuners sont programmés toutes les semaines pour échanger avec les parents. Vous pouvez nous alerter si le besoin d'organiser plus de rencontres se fait ressentir. Je souhaiterais remercier Madame ABDI ainsi que les équipes de LA Cuisine pour tout le travail mené sur l'accessibilité des sites.

Monsieur BERPERRON :

Sur Mérignac, nous ne faisons face à aucun problème d'accessibilité et ce passage a été bien accueilli par les agents.

Monsieur LABARBE :

Nous avons réalisé un travail avec un ergonome dont le retour est attendu fin janvier.

Madame AMOUROUX :

Certains parents nous demandent s'il est possible d'effectuer des visites.

Madame DUVAL :

Tout à fait. Plusieurs dates de visite sont déjà proposées dans les écoles et une d'elle a été réalisée la semaine dernière avec trois écoles. Il s'agit de groupes de six parents et il est également prévue des visites pour les agents des écoles durant l'année. Sur les écoles de Bordeaux, une liste de parents intéressés m'est adressée.

Monsieur TEISSEIRE :

Il est à noter que les visites se déroulant sur les périodes d'activité, nous sommes limités en nombre pour des questions de sécurité.

Présentation Etude Vertigo Lab

Madame JAMET :

Nous souhaitons réaliser cette étude pour observer l'impact de la commande publique et se situer sur le territoire. Il s'agit d'une comparaison des chiffres entre les années 2019 à 2024.

Monsieur TEISSEIRE :

Il s'agissait d'obtenir des données fiables concernant le bio. Le travail effectué avec ce cabinet montre la responsabilité territoriale de notre collectivité.

Madame LACOMBE :

Le choix de l'année de base s'est porté sur 2019 en raison de l'impact de la COVID l'année suivante, biaisant les résultats.

Madame JAMET :

Il me semble important d'objectiver l'impact sur le territoire envers les agriculteurs, et fondamental de faire passer ce message.

Lecture est faite du document.

Madame DEMANGE :

Cela mériterait d'être diffusé, en simplifiant peut être quelques données.

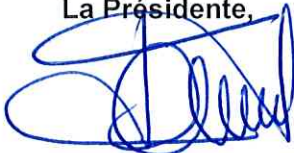
Questions diverses

Madame JAMET :

Sans autre question, je vous propose de lever la séance.

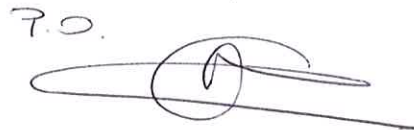
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h31.

La Présidente,



Delphine JAMET

La secrétaire,

P.O.


Géraldine AMOUROUX